

GUIDE DE PRÉCONISATIONS SANITAIRES



COVID-19

LA SÉCURITÉ DE NOS STAGIAIRES EST NOTRE PRIORITÉ !

Les centres de formation restent ouverts

Le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

En particulier, les organismes de formation peuvent continuer à accueillir les stagiaires pour les besoins de la formation professionnelle, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance.

La formation à distance

Ressources et Sérénité offre à ses clients la possibilité de réaliser à distance les séquences pédagogiques théoriques. Ressources et Sérénité propose également de réaliser en classe virtuelle/visio-conférence les formations proposées.

Des mesures sanitaires renforcées

Afin de prévenir le risque de Covid-19, Ressources et Sérénité a mis en œuvre un ensemble de dispositions visant à garantir le respect des gestes barrières lors de la réalisation de formation.

Les mesures de prévention clés mises en œuvre par Ressources et Sérénité sont les suivantes :

- Le port du masque est obligatoire pour tous, dans tout le centre de formation.
- Le stagiaire devra venir avec des masques de protection certifiés ou testés, en quantité suffisante.
- Les stagiaires viennent avec leurs propres EPI (équipement de protection individuel). Seul un équipement complet est fourni aux stagiaires sur les formations d'initiation au 1ers secours et SST sauveteur secouriste au travail (dont surblouses). L'ensemble du matériel utilisé (mannequins...) est désinfecté lors de chaque utilisation (entre 2 stagiaires)
- La démonstration est préférée à la manipulation d'équipements pédagogiques, dans la mesure du possible.
- Des points d'eau avec savon et du gel hydro alcoolique sont mis à disposition de nos stagiaires et formateurs.
- Les regroupements lors des pauses sont interdits.
- Les machines à café et autres distributeurs sont condamnés.
- Nos salles de formation sont soit équipées de vitres séparatives en plexiglas, soit aménagées de façon à garantir 1 mètre minimum entre chaque stagiaire.
- Autant que possible, les portes sont laissées ouvertes.
- Les salles sont régulièrement aérées et suffisamment ventilées.
- Toutes les surfaces en contact sont désinfectées quotidiennement.
- Les horaires de convocation, de pause (déjeuner ou inter-cours) seront adaptés à chaque formation.
- Chaque formateur veille à ce que les stagiaires indiquent leur téléphone sur la feuille de présence.
- Les effectifs sont limités dans les salles de formation en fonction de la taille de la salle.
- Si les conditions de fonctionnement du centre le permettent, les repas pourront être pris exceptionnellement au sein de nos établissements dans les zones prévues à cet effet et dans le respect strict des règles qui seront exposées au démarrage de la formation. Les paniers repas pris au centre ne pourront en aucun cas être maintenus au réfrigérateur ou être réchauffés au micro-ondes. Les points d'eau ne pourront pas être utilisés pour nettoyer les ustensiles de cuisine.

Pour les formations réalisées sur les sites de nos clients, Ressources et Sérénité se conforme au plan de prévention élaboré avec le client. A défaut, une analyse de risques intégrant le risque Covid-19 est réalisée et conditionne la tenue de l'action de formation.

Une organisation définie, prête à réagir

Un Référent Covid-19 est désigné au sein de la société Ressources et Sérénité. Il s'agit du Responsable SSE (Sécurité Santé Environnement).

Les consignes données à nos formateurs sont également très strictes :

- Dans le cas d'un stagiaire ou d'un formateur présentant des symptômes pendant la formation, le formateur informe le référent de formation pour qu'il :
 - Évalue les symptômes ; en cas de malaise, il conviendra de faire appel à un SST ou faire le 15 et d'isoler la victime.
 - Si les symptômes sont confirmés, renvoie le stagiaire ou le formateur chez lui avec un masque, et lui demande d'appeler son médecin traitant.
 - Désinfecte immédiatement la table et chaise utilisée et aère pendant au moins 15 minutes la salle.
 - Préviens le Référent Covid-19
 - S'assure que les stagiaires ont bien noté leurs coordonnées et les rassure sur le fait qu'en cas de Covid-19 confirmé, ils seront contactés pour dépistage
- Si le stagiaire se déclare "cas contact" en formation ?
 - Si un stagiaire s'annonce cas contact avant le démarrage du stage, le formateur ne l'autorise pas à rentrer en salle, il l'isole et prévient son Responsable qui devra contacter son employeur.

Conduite à tenir face à un stagiaire qui a été déclaré positif après la formation.

Si un stagiaire avertit l'agence ou le centre de formation qu'il a été testé positif après la formation le Référent de formation prévient les participants (mail, téléphone ou sms).

Attitude du formateur, que ce soit dans un contexte de stage Inter ou Intra :

- Je m'assure de la capacité de la salle de formation par rapport au nombre de stagiaires autorisés.
- Le port du masque est requis pour le formateur et les stagiaires, durant toute la formation.
- Les masques personnels sont tolérés dans nos locaux, sauf masque manifestement non conforme et avis contraire du chef de centre.
- Je présente et commente aux stagiaires les diapositives relatives aux règles sanitaires
- En cas de symptômes, fièvre ou toux, je n'autorise pas l'accès à la salle.
- Je demande aux stagiaires de noter leur numéro de téléphone sur la feuille d'émargement, pour permettre de prévenir l'ensemble du groupe en cas d'infection, déclarée après la formation, d'un des participants.
- Je laisse les portes ouvertes si possible.
- Je respecte les horaires de pause afin de limiter le regroupement de stagiaires.
- A chaque pause, j'aère la salle de formation pendant au moins 10 min.
- Dans la mesure du possible, je préfère la démonstration à la manipulation d'équipements pédagogiques.
- Je désinfecte les équipements manipulés par le stagiaire en fin de session. On peut demander au stagiaire de participer à la désinfection.
- Je rappelle aux stagiaires les consignes suivantes :
 - Obligation de respecter les gestes barrières
 - Respecter les cheminements du lieu de formation.
 - Les repas sont pris en respectant une distanciation sociale. Privilégier la prise de repas à l'extérieur du lieu de formation.
 - L'accès aux sanitaires se fait individuellement.
 - Respecter les consignes du lieu de formation sur la gestion des déchets (masques...).
 - Identifier sa bouteille d'eau et ne pas la laisser sur place.

- Stocker ses équipements dans un sac.
- Toujours se laver les mains avant de rentrer dans la salle de cours.
- Se présenter pour les parties pratiques avec les EPI spécifiques mentionnés dans la convocation. Sauf cas particulier, aucun prêt d'EPI ne pourra être effectué. Sans ses EPI, le stagiaire ne pourra suivre la formation.

Coronavirus Covid-19

Règles de sécurité à respecter lors de votre formation par le stagiaire :

- 1• Respectez les règles de sécurité explicitées par votre formateur et celles affichées dans votre espace de formation.
- 2• Informez immédiatement votre formateur en cas d'incident, de situation à risque ou de malaise.
- 3• Respectez les consignes et suivez les instructions présentées par votre formateur en cas d'incendie ou d'accident.
- 4• Respectez les zones de circulation et portez vos EPI.
- 5• Attendez l'autorisation du formateur pour réaliser une action pratique (accès en hauteur, conduite d'engin, utilisation des cellules électriques, port des masques respiratoires...).
- 6• Indiquez votre numéro de téléphone sur la feuille de présence pour être prévenu en cas de Covid-19 chez un des participants.

Respectez les gestes barrières



Lavez-vous les mains Saluez à distance, plusieurs fois par jour sans contact



Toussez, éternuez dans votre manche



Utilisez un mouchoir à usage unique



Respectez la distance sociale de 1 m



Portez un masque

- ☒ Quittez la salle de formation en remportant votre bouteille d'eau.
- ☒ Désinfectez le matériel mis à votre disposition (tablette, masques, outillages...) avec un désinfectant approprié (pas de gel hydro-alcoolique!).
- ☒ Accédez aux sanitaires un à la fois.
- ☒ En cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) :
 - Prévenez votre formateur et votre employeur.
 - N'accédez pas aux salles de formation.
 - Contactez un médecin.